

RAPPELS CONCERNANT LE PLAN D'ACTION POUR UNE ÉCOLE BIENVEILLANTE - VIOLENCE ET INTIMIDATION ÉCOLE LE BOIS-VIVANT 2023

VOLET PARENTS

Centre
de services scolaire
René-Lévesque
Québec



Quelques définitions



Menace et insulte

Une insulte faite à quelqu'un ou même une menace isolée ce n'est pas de l'intimidation. Il s'agit toutefois de gestes répréhensibles qui nécessitent une intervention.

La gestion se fait par le code vie.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens

(art. 13 de la loi sur l'instruction publique)

Conflit

- Le conflit est un état incompatible entre les désirs de deux personnes et leurs buts respectifs.
- Dans un conflit, l'affrontement implique des opposants de forces égales.
- Chaque conflit n'implique pas nécessairement de la violence.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser

(art. 13 de la loi sur l'instruction publique)

Pour m'outiller comme parent

Une attitude parentale à privilégier

Une attitude bienveillante et soutenante sera un précieux allié (sans tomber dans la surprotection bien sûr!).

Comment intervenir si mon enfant est témoin d'intimidation à l'école?

- Incitez-le à dénoncer la situation à un adulte de l'école.
- Montrez-lui qu'il peut aider la victime en lui disant qu'il est en désaccord avec ce comportement. Il peut aussi lui conseiller d'en parler à un adulte, en le rassurant sur la confidentialité.

Comment intervenir si mon enfant vit de l'intimidation?

- Félicitez-le d'en avoir parlé et prenez le temps de l'écouter.
- Demandez-lui de décrire la situation, ses émotions et pensées, ce qu'il souhaite ou ce qu'il a déjà tenté de faire.
- Prenez la situation au sérieux.
- Établissez une entente avec votre enfant sur le moyen que vous allez prendre afin d'informer l'école, tout en le rassurant sur la confidentialité.
- Évitez de régler le problème à sa place. Votre enfant a besoin d'être rassuré, mais il doit inévitablement être mis à contribution dans la recherche de solutions.
- Vérifiez régulièrement si la situation s'améliore.
- Demeurez à l'affût.

Comment intervenir si mon enfant est auteur d'intimidation à l'école

- Exprimez votre désaccord envers le geste.
- Travaillez en partenariat avec l'école.
- Aidez votre enfant à comprendre la gravité de ses gestes et exposez clairement les conséquences s'il poursuit ce genre de comportement.
- Sensibilisez-le aux différences.
- Discutez des différentes façons de gérer sa colère.
- Référez-vous à un professionnel de l'école.

Si les événements concernent une situation qui s'est passée dans la communauté ou sur les médias sociaux, le rôle des parents est d'autant plus important.

*Selon la gravité, le policier scolaire pourrait être interpellé.

Que faire pour dénoncer?

Pour toute situation, vous pouvez encourager votre enfant à dénoncer auprès de son enseignant. Le cas échéant, vous pouvez également le faire vous-même en vous adressant à l'enseignant.

Qui peut m'aider?

- 811: info-social
- Accroche-cœur, centre de pédiatrie sociale
- Alloprof.ca
- Le CISSS
- Équijustice Gaspésie
- Jeunessejecoute.ca
- Travailleur social
- PAE (programme d'aide aux employés)

À l'école

Les mesures de prévention

- Comité scolaire Vivre-Ensemble
- Surveillance active
- Ateliers et conférences offerts par divers organismes
- Enseignement des comportements prosociaux. ateliers, plan d'action)
- Double récréation
- Récréations animées par un organisme de la région (Bouge pour que ça bouge)
- Protocole d'intervention

Les principales étapes lorsqu'une situation est dénoncée

1. Réception de la demande
2. Évaluation sommaire de la situation
3. Évaluation approfondie de la situation
 - Recueillir les informations (rencontre des personnes concernées)
 - Évaluer la gravité (critères)
 - Évaluer la possibilité de récurrence
 - Planifier les interventions
4. Consignation de la situation
5. Suivi de la situation: élève, parents, intervenant.e.s, etc.

[...] Après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence., (projet de loi 56)

Dans une situation d'intimidation ou de violence, il est nécessaire de soutenir l'auteur présumé. Il faut l'accompagner pour préciser son engagement et afin d'empêcher, le cas échéant, la répétition du geste. Cet élève a besoin d'une part, de reconnaître la responsabilité de son geste et, d'autre part, d'être reconnu comme une personne capable de développer des comportements sociaux plus adéquats.

Lorsqu'un membre du personnel de l'école est témoin de gestes de violence ou d'intimidation, il a la responsabilité de:

- 1-Mettre fin au comportement** et s'assurer que les témoins prennent connaissance de l'intervention.
- 2-Nommer le comportement.**
- 3-Orienter vers le comportement attendu.**
Demander un changement de comportement.
Demander aux témoins non concernés de quitter les lieux.
- 4-Annoncer le suivi de l'événement.**
- 5-Vérification sommaire auprès de l'élève ciblé.**
- 6-Consigner et transmettre.**
Les informations à l'enseignant titulaire.